



**Commune de Prangins
Municipalité**

**Préavis No 21/12
Au Conseil Communal**

**Demande de crédit de Fr. 865'000.-- pour
l'aménagement du giratoire "Les Mûrettes" et des
carrefours, "Gland / Aéroport" et "Etraz / Gland".**

**Violeta Seematter, Municipale responsable,
en collaboration avec Cyrille Perret, Municipal**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PRÉAMBULE

Les aménagements prévus, objet du présent préavis, sur la route cantonale RC 30b route de l'Etraz et sur les routes communales route de Duillier et route de Gland, ont pour objectifs :

- la diminution des vitesses importantes sur l'axe principal Vich-Prangins,
- la sécurisation du carrefour au croisement de la route cantonale RC 30b route de l'Etraz, axe Vich-Prangins et la route communale route de Duillier, par la réalisation d'un giratoire,
- l'assainissement du carrefour route de l'Etraz axe Vich-Prangins et la route communale route de Gland,
- la sécurisation du cheminement des deux-roues légers sur l'itinéraire Gland – Prangins, via le Pont Farbel,
- la gestion des flux de poids lourds générés par l'activité de dépôts de matériaux pierreux,
- l'anticipation de l'accessibilité de la future déchetterie "En Messerin".

2. HISTORIQUE

La route de l'Etraz relie Nyon à Gland. Sur le tronçon intercommunal (environ 17'000 véhicules par jour), deux routes se branchent sur cette voie par l'intermédiaire de carrefours à simple perte de priorité : la route de Gland (menant à Pont Farbel) et la route des Mûrettes. Cette dernière donne accès au village et à la Commune de Duillier. La vitesse pratiquée (> 80 km/h) et la configuration des lieux rendent les carrefours Etraz/Mûrettes et Etraz/Gland (dit "de Radio Suisse") très dangereux. La Commune de Duillier a approché la Commune de Prangins pour étudier un assainissement du carrefour Etraz/Mûrettes. Elles ont demandé au bureau Team+ de mener une étude permettant d'analyser les solutions possibles, en tenant compte de l'avenir et des propositions faites dans le cadre des réflexions liées au Plan directeur de Prangins. Après discussion avec les Services de l'Etat, soucieux d'assainir dans un même temps le "point noir" que constitue le carrefour de "Radio Suisse", l'étude conceptuelle s'est élargie à ce carrefour et il a été décidé, pour des raisons de sécurité, de fermer le tronçon entre le carrefour de "Radio-Suisse" et celui de l'aérodrome. Les communes ont ensuite mandaté le bureau Chevalier SA pour établir un projet définitif des trois carrefours dès lors concernés.

Ces aménagements sont conformes aux directives et prescriptions transmises par le Service des routes et par M. Claude Müller, Voyer de l'Etat, au moment de l'établissement du projet. Il a de plus été tenu compte des remarques transmises lors des discussions préalables pour l'élaboration du projet et lors de la présentation de deux variantes, en séance tenue en salle de Municipalité de la Commune de Prangins, en présence d'une délégation de l'Exécutif pranginois représenté par M. H.-R. Kappeler, Syndic, Mme V. Seematter, Municipale en charge du dossier, ainsi que M. C. Müller, Voyer, et les représentants des bureaux d'ingénieurs mandatés pour l'étude du projet. La variante retenue a été soumise à l'examen préalable et mise à l'enquête.

3. PROJETS

Giratoire route de l'Etraz - route des Mûrettes" (giratoire Mûrettes) :

- Giratoire à quatre branches possédant les caractéristiques suivantes :
 - Diamètre extérieur : 30.00 m.
 - Diamètre de l'îlot central infranchissable : 10.00 m.
- Réalisation d'îlots directionnels sur les quatre branches.
- L'îlot central sera aménagé de façon à couper la visibilité.
- Une nouvelle signalisation, marquage et panneaux indicateurs directionnels, sera implantée.

Carrefour, route de Gland sur route de l'Etraz (Etraz-Gland) :

- Démolition des îlots existants au débouché de la route de Gland sur la RC 30b route de l'Etraz.
- Dégrappage du revêtement bitumineux de la chaussée existante comprise entre le futur bord de route, délimité par une bordure en béton type Etat de Vaud 20/24, jusqu'au bord de la route actuelle (banquette) d'une surface d'environ 240 m².
- Aménagement de la zone dégrappée (revêtement bitumineux de l'ancienne route) en zone de verdure, herborisation, plantation, végétalisation à définir.
- Réalisation d'un îlot au débouché de la route de Gland entre les voies de circulation pour diminuer les surfaces de chaussée, mais également pour dissuader tous mouvements ou accès non autorisés conformément à la signalisation mise en place.
- Suppression de l'accès de la route de Gland ; seul le trafic agricole et les cyclistes seront autorisés.
- Dépose de toute la signalisation verticale directionnelle.
- Mise en place d'une nouvelle signalisation et marquages.

Carrefour, route des Mûrettes – Route de Gland (Gland – Aéroport) :

- Modification de priorité du carrefour.
- Mise en place d'une nouvelle signalisation et marquage.
- Suppression de l'accès en direction de Prangins ; seul le trafic agricole et les cyclistes seront autorisés.

4. COÛTS

| Devis général des travaux (+/- 10%) | Ouvrage global | Giratoire "Les Mûrettes" | Carrefour Etraz-Gland | Carrefour Gland- Aérodrome |
|--|---------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|---|
| 1) Génie civil | Fr. 510'000.00 | Fr. 430'000.00 | Fr. 75'000.00 | Fr. 5'000.00 |
| 2) Marquage | Fr. 21'000.00 | Fr. 15'000.00 | Fr. 5'000.00 | Fr. 1'000.00 |
| 3) Signalisation verticale | Fr. 17'000.00 | Fr. 15'000.00 | Fr. 1'000.00 | Fr. 1'000.00 |
| 4) Aménagement îlot central | Fr. 5'000.00 | Fr. 5'000.00 | Fr. 0.00 | Fr. 0.00 |
| 5) Expertises et analyses | Fr. 12'000.00 | Fr. 10'000.00 | Fr. 2'000.00 | Fr. 0.00 |
| 6) Acquisitions de terrains et indemnités | Fr. 3'500.00 | Fr. 3'500.00 | Fr. 0.00 | Fr. 0.00 |
| Sous-total travaux | Fr. 568'500.00 | Fr. 478'500.00 | Fr. 83'000.00 | Fr. 7'000.00 |
| 7) Honoraires et frais de géomètre (estimation) | Fr. 22'000.00 | Fr. 20'000.00 | Fr. 2'000.00 | Fr. 0.00 |
| 8) Honoraires et frais d'ingénieur civil | Fr. 90'000.00 | Fr. 76'000.00 | Fr. 13'000.00 | Fr. 1'000.00 |
| Sous-total travaux et honoraires | Fr. 680'500.00 | Fr. 574'500.00 | Fr. 98'000.00 | Fr. 8'000.00 |
| 9) Divers et imprévus (10%) | Fr. 68'000.00 | Fr. 57'000.00 | Fr. 10'000.00 | Fr. 1'000.00 |
| 10) Estimation des hausses de prix (7.5%) | Fr. 51'000.00 | Fr. 43'000.00 | Fr. 7'000.00 | Fr. 1'000.00 |
| Total (HT) | Fr. 799'500.00 | Fr. 674'500.00 | Fr. 115'000.00 | Fr. 10'000.00 |
| 11) TVA 8 % arrondi | Fr. 63'960.00 | Fr. 53'960.00 | Fr. 9'200.00 | Fr. 800.00 |
| 12) Arrondi | Fr. 1'540.00 | Fr. 1'540.00 | Fr. 800.00 | Fr. - 800.00 |
| Total final (TTC) | Fr. 865'000.00 | Fr. 730'000.00 | Fr. 125'000.00 | Fr. 10'000.00 |

Remarques : non compris :

- éventuels coûts supplémentaires d'élimination des déchets bitumineux, en cas de présence d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).

5. Financement

Le coût de l'aménagement des carrefours "Gland / Aéroport" et "Etraz / Gland" sera entièrement à charge de la Commune de Prangins. En ce qui concerne le giratoire "Les Mûrettes", en tant que Maître d'œuvre, la Municipalité sollicite l'ensemble du coût de construction (Fr. 730'000.--) et récupère, après les travaux, les différentes participations, selon le tableau ci-dessous, ce qui Lui permet de ne le financer qu'à hauteur de 17.2 % du montant global :

| | <i>Ouvrage global</i> | <i>Giratoire "Les Mûrettes"</i> | <i>Carrefour Etraz-Gland</i> | <i>Carrefour Gland- Aéroport</i> |
|---|---------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|--|
| Coût final TTC | Fr. 865'000.00 | Fr. 730'000.00 | Fr. 125'000.00 | Fr. 10'000.00 |
| | | | | |
| <u>Participation</u> | | | | |
| Etat de Vaud 45 % | | Fr. 328'500.00 | | |
| DEMEX Sàrl forfait | | Fr. 150'000.00 | | |
| Commune de Duillier (50 % du solde) | | Fr. 125'750.00 | | |
| Total participation | | Fr. 604'250.00 | | |
| | | | | |
| A charge de la Commune de Prangins | Fr. 260'750.00 | Fr. 125'750.00 | Fr. 125'000.00 | Fr. 10'000.00 |

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis municipal No 21/12 concernant une demande de crédit de Fr. 865'000.-- pour l'aménagement du giratoire "Les Mûrettes" et des carrefours, "Gland / Aéroport" et "Etraz / Gland";
- lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1) d'adopter le préavis municipal No 21/12 concernant une demande de crédit de Fr. 865'000.-- pour l'aménagement du giratoire "Les Mûrettes" et des carrefours, "Gland / Aéroport" et "Etraz / Gland";
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 865'000.-- pour le financement de ces travaux;
- 3) de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de Fr. 8'692.-- par année, calculée sur Fr. 260'750.-- au titre d'amortissement.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 août 2012, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

François Bryand

Daniel Kistler

Annexes : 5 plans de situation